

Le jour d'aujourd'hui, treizième octobre 1752, à la publication des bans, du
 futur mariage, entre Martin Calbris, fils de feu vivien et de
 Marie Le Febvre de la paroisse de Bosseville, et Marie
 Geneviève Aube, fille de feu Guillaume et d'Anne Le
 Camu de cette paroisse, toutes parties dimanches et fêtes
 consécutifs, tant au prône de notre messe paroissiale
 qu'en celles de Bosseville, Armenouville, et Fontaine Le
 Dan, sans qu'il se soit trouvé aucun empêchement ou
 opposition, comme il ma paru par les certificats de
 Monsieur Simon curé de Bosseville, de Monsieur
 Grain vicaire d'Armenouville, et de Monsieur Benoit
 curé de Fontaine Le Dan. Je soussigné, prestre vicaire
 de cette paroisse, ay reçu, après les fiançailles, célébrées
 le jour précédent, en cette Eglise, leur mutuel consentement
 de mariage, et leur ay donné la benediction nuptiale
 avec les cérémonies prescrites par la Sainte Eglise.